

Le 23 mars 2020

## **Lettre ouverte aux branches professionnelles et entreprises du secteur financier**

Madame, Monsieur,

Notre pays traverse une crise sanitaire inédite et fera sans doute face dans les semaines et les mois à venir à une crise économique significative. Cela se traduit pour l'État à consentir des mesures sans précédent afin de soutenir les entreprises.

Le secteur financier, en tant qu'opérateur d'importance vitale a un rôle déterminant pour participer à maintenir l'économie française debout.

Les salariés de la banque et de l'assurance sont totalement conscients du rôle qu'ils ont à jouer et s'attachent depuis le début de la crise à assurer une continuité des activités essentielles, au service de leurs clients. S'ils ont pu admettre durant la première semaine de confinement que l'organisation des entreprises ait pu être empreinte d'une forme de désordre dû à la soudaineté et l'ampleur des mesures gouvernementales, ils sont aujourd'hui exaspérés par cet état de fait. Ils ne comprennent pas, par exemple, qu'un service ou un poste considéré comme vital dans un établissement ne le soit pas dans un autre ou qu'on oblige certains salariés pouvant télétravailler à venir en agence.

Comme vous le savez, la CFDT, dans les branches ou les entreprises, vous a demandé depuis plusieurs jours que les unités de travail, en particulier celles susceptibles d'accueillir du public soient soumises à un respect strict des règles sanitaires via :

- La généralisation du télétravail chaque fois que cela est possible.
- La fermeture des locaux à la clientèle et le traitement des demandes clients sur rendez-vous exclusivement, par téléphone ou autre moyen numérique, les rendez-vous physiques devant rester exceptionnels.
- Les moyens de protection mis à la disposition des salariés présents sur site : gants, gel hydroalcoolique, mise à distance des salariés et des clients ou assurés par un respect des distances minimales d'éloignement, ces règles étant évidemment nécessaires entre salariés également, nettoyage accru des espaces de travail en concertation avec les entreprises sous-traitantes.
- Des mesures spécifiques permettant aux salariés devant se rendre à leur travail d'éviter de prendre les transports collectifs.

Nous sommes, à ce jour, toujours en attente d'une réponse collective des professions de la banque comme de l'assurance à ces différentes demandes.

La CFDT constate malheureusement que ces conditions d'exercice, qui nous semblent être le moyen de concilier continuité d'activité et sécurité des salariés, ne sont pas respectées dans bien des locaux de travail. Alors que l'union et la solidarité face à cette crise devraient être de mise, cette situation tend les rapports professionnels et dégrade significativement le dialogue social dans de



nombreuses entreprises. Certaines équipes s'apprêtent d'ores et déjà à utiliser leur droit d'alerte, d'autres à demander aux salariés d'user de leur droit de retrait.

Comme vous le savez, la situation sanitaire générale va s'aggraver dans les prochains jours, tant que les mesures de confinement n'auront pas encore produit leurs effets ; le nombre de malades et de décès va s'amplifier, augmentant concomitamment le sentiment d'angoisse déjà présent dans notre pays et la peur de chacun. Les salariés de nos secteurs, en particulier ceux obligés de travailler et d'être en contact avec des clients ou d'autres salariés, y seront soumis comme les autres.

Pour pouvoir y faire face, les salariés de la banque et de l'assurance ont besoin de voir que nos professions et leurs entreprises font face collectivement au défi, que celles-ci sortent d'une logique de conformité juridique et engagent avec les salariés et leurs représentants un dialogue empreint d'attention et d'empathie. Dans ce contexte, le dialogue social n'est pas une contrainte supplémentaire pour les entreprises ou un frein à leur organisation de crise, mais bien un des moyens permettant de faciliter la prise en charge collective de l'activité dans des conditions acceptables par le plus grand nombre.

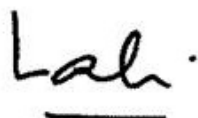
Par ailleurs, diverses professions s'engagent dans des actions de solidarité, que ce soit dans la mise à disposition de logements pour les soignants (pour l'hôtellerie), de fabrication de gel hydroalcoolique (luxes et autres secteurs) ou autres. Nos secteurs travaillent au service des français. Il nous semble néanmoins que les entreprises du secteur financier pourraient s'engager à prendre en charge les salariés, qui, pour différentes raisons, ne peuvent travailler. Nous vous demandons donc de placer les salariés qui se trouveraient dans cette situation en dispense d'activité plutôt qu'en activité partielle, en ne faisant ainsi pas appel à la solidarité nationale pour la prise en charge des salaires.

A l'issue de cette pandémie, nos professions ne seront pas jugées sur le nombre d'agences ou de services qu'elles auront maintenus ouverts mais plutôt sur leur capacité à protéger leurs salariés, leur aptitude à maintenir l'accès au crédit et aux moyens de paiement, ainsi que les engagements qu'elles auront pris en matière de solidarité nationale. C'est parce qu'elles seront jugées collectivement que leurs réponses doivent être collectives.

Sur tous les points que nous venons d'évoquer, la CFDT attend des réponses et se tient à votre disposition pour envisager avec vous la manière de les mettre en œuvre dans les branches et les entreprises de nos secteurs.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, nos cordiales salutations.

Pour la CFDT Banques et Assurances,



Luc Mathieu  
Secrétaire Général